

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 28 Août 2017

Présents : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto, C Gautier, A Tropée, P Bréhant, JF.Menant, L L'Héréec, L Juin, M Poiteaux

Absents Excusés : D Gamichon, I Cloteau

Absents :

Secrétaire de Séance : A Tropée

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 26 Juin 2017

1) Enquête Publique Modification Plan Local d'Urbanisme : Avis Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU communal s'est déroulée du 06 juin 2017 au 07 juillet 2017. La modification vise à corriger et à adapter le règlement afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, il revient au conseil municipal d'émettre un avis à la fin de l'enquête publique. Considérant le procès-verbal du Commissaire Enquêteur qui n'appelle aucune remarque particulière, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification n°3 du PLU communal.

2) Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) : Convention Mise à Disposition Locaux Municipaux

***CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX MUNICIPAUX**

Le RIPAME est un espace de rencontres, d'informations, d'échanges et d'écoute au service des familles, des assistantes maternelles, des enfants et des professionnels.

Le RIPAME du Val d'Ille Aubigné, en collaboration avec les Communes de la Communauté de Communes et les Associations locales, participe à l'animation d'espaces jeux au sein des locaux municipaux.

Au titre de l'occupation de ces locaux, le Conseil Communautaire décide de participer financièrement et fixe le montant de la redevance comme suit :

* 1 séance hebdomadaire 650 E par an

* 2 séances hebdomadaires 1 300 E par an

L'association communale « L'Ilot Câlin », en partenariat avec le RIPAME, propose des matinées d'espace jeux les mardis et jeudis matins dans les locaux communaux situés Rue de la Vallée. L'animatrice du RIPAME est présente les mardis matins.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus un projet de convention de mise à disposition des locaux à raison de deux séances hebdomadaires. En contrepartie, la Communauté de Communes versera à la commune une redevance d'un montant de 1300 E par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

***CONVENTION LOCATION SALLE DES FETES**

Le RIPAME organise des réunions d'informations pour les assistants maternels de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné. A ce titre, il sollicite auprès de la Commune la réservation de la salle des fêtes les 14 novembre et 23 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuite du RIPAME la salle des fêtes les 14 et 23 novembre 2017.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la commune et le RIPAME.

3) Personnel Communal Scolaire

*** Modification Temps de Travail Emploi Adjoint Technique**

1) Réduction Temps de Travail Emploi adjoint Technique

Le retour à la semaine des 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire impose la mise en place d'une nouvelle répartition des missions du personnel scolaire.

Considérant la nécessité de diminuer la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique suite à la suppression des TAP (Temps Activités Périscolaires) et à la nouvelle répartition des missions du personnel scolaire, le Conseil Municipal décide de modifier, à compter du 01 septembre 2017, la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique, dont le durée hebdomadaire annualisée était de 30h, et de la fixer à 15h30mn par semaine scolaire soit une durée hebdomadaire annualisée de 12.21h :

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans compte tenu du fait qu'il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet d'une durée inférieure à 17h30 dans une commune de moins de 1000 habitants. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans.

2) Augmentation Temps de Travail Emploi adjoint Technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier, à compter du 01 septembre 2017, le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique et de l'augmenter de 30mn par semaine d'école, soit une durée hebdomadaire annualisée de 30.91h.

*** Création Emploi Adjoint Technique**

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la nouvelle organisation du personnel communal mise en place au 01 septembre 2017, il est décidé de créer un emploi permanent d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 9h et aux missions fixées comme suit :

* Entretien Bâtiments Communaux : Mairie + Bibliothèque + Locaux Associatifs + Vestiaires Foot.

* Gestion Salle des Fêtes : Entretien + Locations

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans compte tenu du fait qu'il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet d'une durée inférieure à 17h30 dans une commune de moins de 1000 habitants. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans.

4) Association « A Vue de Nez » : Demande Subvention Projet Résidence D'Artiste

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire « Les Prés Verts » souhaite mettre en place une résidence d'artiste, pendant l'année scolaire 2017-2018, avec Mme Marie-Laure Cloarec (artiste clown et autrice de textes poétiques de la compagnie A Vue de Nez) en partenariat avec la Station Théâtre de La Mézière. Les Elus, en séance du 29 Mai 2017, ont validé le projet.

Considérant qu'aucune subvention ne sera attribuée par la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné en 2017, l'Association sollicite auprès de la municipalité l'attribution d'une subvention de 1500€ dès la prochaine rentrée scolaire. C'est pourquoi, le conseil municipal décide d'attribuer, à la prochaine rentrée scolaire, à l'Association A vue de Nez une subvention d'un montant de 1500 E.

La décision modificative suivante est adoptée :

Article 6574 + 1500 E

Article 6132 - 1500 E

5) Assainissement : Devis Remise en Etat Pompes

Monsieur le Maire informe les Elus que, dans le cadre de ses missions d'assistance technique pour la conduite et l'entretien du poste de relevage des eaux usées et de la station d'épuration, VEOLIA a adressé à la Commune un devis pour la fourniture et la pose de deux pompes. Le montant des travaux s'élève à 11 420.40 E TTC.

Le conseil municipal valide ledit devis.

6) Commune Saint Aubin d'Aubigné : Propositions Conventions

Accueil de Loisirs sans Hébergement et Halte-Garderie

La Commune de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à accueillir les enfants domiciliés sur le territoire communal et inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à la Halte-Garderie. En contrepartie, il est demandé à la Commune d'Andouillé Neuville une participation fixée à hauteur de 8.50 E par journée de présence et 4.25 E par demi-journée de présence.

Le Conseil Municipal valide la participation financière de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions qui prennent effet à compter du 01 Septembre 2017.

7) Décisions Modificatives

Considérant l'insuffisance des crédits au Budget Primitif 2017, les décisions modificatives suivantes sont adoptées :

BUDGET COMMUNE

Article 673 + 5 E
Article 60612 - 5 E

BUDGET ASSAINISSEMENT

Article 66111 + 1 E
Article 611 - 1 E

8) Questions Diverses

- * Bibliothèque : Projet Numérique
- * Tombeau St Leonard
- * Plaintes chiens - chats
- * Problèmes de voisinage : Réunir la Commission Urbanisme
- * Forum des Associations le 08 Septembre 2017
- * Aménagement plateau ralentisseur à Neuville début septembre
- * Livraison du radar
- * Point à temps : Travaux 1^{ère} quinzaine de septembre
- * Clôture Espace Jeux
- * Prochain Conseil Municipal le Lundi 25 Septembre 2017 à 20h30

Séance levée à 22h15.

